

Département
de la Moselle

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Arrondissement
de Thionville

Conseillers présents ou
représentés : 10

Sous la présidence de Monsieur Jean SCHWENCK, maire.

Présents : MM. Jean SCHWENCK, R. SCHWENCK, HANDRICK, ANDRE,
LEIDIG
Mmes WOLSKI, NEEF, ORTH

Absents excusés :

M. MULLER qui a donné procuration à M. Jean SCHWENCK
M. URBINSKI qui a donné procuration à Mme WOLSKI
M. HERRMANN
Mme BOCK

Absents : MM. MERSCH, JUNGER

92. Budget Camping : Décision modificative N°1 - 2012:

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédit suivants :

Crédits à ouvrir :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 658 (charges diverses de gestion courante)	+ 15 169.44 €
Compte 6475 (Médecine du travail, pharmacie)	+ 53.00 €

Crédits à réduire :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 651 (Redevances pour concessions, brevets, etc..)	- 12 000.00 €
--	---------------

Vote pour : 10

Abstention : /

Vote contre : /

93 Attribution de nom de rue – Gendarmerie et extension de la Zone d'activité

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue pour les nouveaux axes suivants

- gendarmerie et ses logements (qui sont en cours de construction)
- extension de la zone d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- 1) souhaite attribuer le nom de «rue du Chêne» pour l'axe lié à la Gendarmerie et « Impasse des Saules » pour l'axe lié à extension de la zone d'activité (plans ci-joint) ;
- 2) autorise Monsieur le Maire à procéder l'acquisition des plaques de rue ;
- 3) donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Vote pour : 10

Abstention : /

Vote contre : /

94. Gendarmerie – Avenants aux marchés de travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer l'avenant n°1 au marché suivant :

Avenant N°1 - Lot N°10: Chauffage Ventilation :

- Moins-value de 359.00 € HT (Suppression du radiateur dans le local audition)
- Montant de l'avenant N°1 : - 359.00 €HT soit -429.36 €TTC
- Montant du marché modifié : 172 594.76 €TTC

Vote pour : 8

Abstention : 2 (MM ANDRE et LEIDIG)

Vote contre :

95. Convention avec la Chambre d'Agriculture de la Moselle pour le suivi de la valorisation agricole des boues d'épuration.

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de convention avec la Chambre d'Agriculture pour le suivi de la valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Rettel. Le contenu de la prestation est le même qu'en 2011 et comprend en plus des prescriptions réglementaires, la démarche qualité départementale de « transparence et traçabilité » de la chambre d'Agriculture de la Moselle.

La convention est établie pour les années 2013 à 2015, pour un coût de 2100 €HT/an, actualisable selon l'évolution de l'index de l'ingénierie.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par la Chambre de l'Agriculture

Vote pour : 10

Abstention :

Vote contre :